

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **30 mars 2009**

Décision n° **B-2009-0720**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Louis Duclos et appartenant à la Mutualité française du Rhône

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 mars 2009

Compte-rendu affiché le : 31 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Desseigne, Crédoz, Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. David G..

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Bureau du 30 mars 2009

Décision n° B-2009-0720

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Louis Duclos et appartenant à la Mutualité française du Rhône**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine envisage d'acquérir une parcelle de terrain nu, libre de toute occupation ou location, située rue Louis Duclos à Vaulx en Velin et appartenant à la Mutualité française du Rhône.

Cette parcelle, destinée à être intégrée dans le domaine public de voirie, est cadastrée sous le numéro 474 de la section AS pour une superficie de 140 mètres carrés.

Aux termes du projet d'acte qui est présenté au Bureau, cette acquisition interviendrait à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de construire n° 6925689 W 0080 du 15 septembre 1989 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain située rue Louis Duclos à Vaulx en Velin et appartenant à la Mutualité française du Rhône.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense d'acquisition en résultant sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1627.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2009,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2009.